



ADMINISTRATION COMMUNALE DE VIELSALM

Rue de l'Hôtel de Ville, 5

6690 VIELSALM

ANNEXE X
(A.G.W. du 04 juillet 2002)

ENQUETE PUBLIQUE

Etablissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de Monsieur Luc Maes en vue d'obtenir le permis d'environnement pour la réalisation de trois forages géothermiques destinés au chauffage d'une maison unifamiliale à Priesmont 54, 6690 Vielsalm sur le bien cadastré Vielsalm 1^{ère} Division Section E n° 427t.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale
à partir du 16 août 2019 jusqu'au 30 août 2019.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à:
24 juillet 2019	16 août 2019	Administration communale de Vielsalm Le 30 août 2019 à 11 h	Administration communale de Vielsalm, Rue de l'Hôtel de Ville 5 6690 VIELSALM

Les délais d'enquête sont suspendus entre le 16 juillet et le 15 août inclus.

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30, le mardi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h, le mercredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h) et le samedi 17 août 2019 de 9h à 12h sur rendez-vous à demander au moins vingt-quatre heures à l'avance au 080/29.28.13.

Personne de contact: Madame Florie Haid – florie.haid@vielsalm.be

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous auprès du Service communal de l'environnement.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès:

- du demandeur (Monsieur Luc Maes – 0473/89.00.59) ;
- du Service communal de l'urbanisme (080/29.28.17 – 080/29.28.18);
- du Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme – Monsieur Ph. Maréchal (080/29.28.17);
- du Service communal de l'environnement (080/29.28.13) ;
- du Fonctionnaire technique - Direction Générale Opérationnelle Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement (DGO3) – Département des Permis et des Autorisations –Avenue Reine Astrid 39 à 5000 NAMUR (081/71.53.00).

A Vielsalm, le 24 juillet 2019



Le Bourgmestre,

Elie DEBLIRE